



Le Gouverneur

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
**PROVINCE DU SUD-KIVU**



**ARRETE PROVINCIAL N°21/083/GP/SK DU  
21.1.08/2021 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE  
N°19/017/GP/SK DU 06/06/2019 PORTANT NOMINATION  
DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU  
SUD-KIVU.**

**Le Gouverneur de Province,**

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 3, 123, 195 et 198 ;

Vu la Loi n°08/012 du 30 juillet 2012 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, telle que modifiée et complétée par la loi n°13/008 du 22 janvier 2013 en ses articles 23, 63, 64 et 65 ;

Vu la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces, spécialement en ses articles 4 et 5 ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°19/034 du 29 avril 2019 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'arrêt RCE 001/2019/GP/PRD du 20 avril 2019 de la Cour d'Appel de Bukavu portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°13/033/GP/SK du 27/11/2013 modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n°10/054/GP/SK du 13/10/2010 modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n°08/002/GP/SK du 21/06/2008 portant attribution des Ministères Provinciaux et du Secrétariat Exécutif du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 19/017/GP/SK du 06/06/2019 modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n° 13/033/GP/SK du 27/11/2013 portant



attribution des Ministères Provinciaux et du Secrétariat Exécutif du  
Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Sont nommés Ministres Provinciaux aux fonctions ci-dessous en regard  
de leurs noms, les personnalités reprises ci-après :

- 1) Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières :  
**Monsieur KILUWE MIGO Théophile ;**
- 2) Ministre des Finances, Economie et Commerce :  
**Madame ZIHALIRWA BARHASIMA Marie-Jeanne ;**
- 3) Ministre du Plan, Budget et Promotion des  
Investissements : **Monsieur SHAMAVU Alain ;**
- 4) Ministre des Travaux Publics et Affaires Foncières :  
**Monsieur WENDA MUKANGWA Placide ;**
- 5) Ministre de l'Education, Culture, Sports et Loisirs :  
**Madame MIZUMBI NAMUTONDO Geneviève ;**
- 6) Ministre de l'Urbanisme, Habitat, Environnement, Médias  
et Porte-Parole du Gouvernement Provincial : **Monsieur  
ZIRUMANA BASIMANA Jérémie ;**
- 7) Ministre de l'Agriculture, Elevage, Pêche et  
Développement Rural : **Monsieur BYACANDA  
CHABIDOKE Robert.**
- 8) Ministre des Transports, Communication et Tourisme :  
**Monsieur ALIMASI MALUNDA Mathieu ;**
- 9) Ministre des Mines, Ressources Hydrauliques et  
Hydrocarbures : **Monsieur BULINDI Apollinaire ;**
- 10) Ministre de la Santé et Affaires Humanitaires :  
**Monsieur MASINE KINENWA ;**

*ln.*



## Article 2 :

Sont nommés Commissaires Généraux en charge des fonctions en regard de leurs noms, les personnalités reprises ci-après :

- 1) Commissaire Général en charge de la Justice, Droits Humains, Fonction Publique, Travail et Prévoyance Sociale : **Monsieur BYABAGABO NKUBABANA WA GAHUMA ;**
- 2) Commissaire Générale en charge du Genre, Famille, Affaires Sociales et Relations avec les Partenaires : **Madame KINJA MWENDANGA Béatrice ;**
- 3) Commissaire Général en charge de l'Industrie, PME et Entrepreneuriat : **Monsieur MUGISHO KABUNGA Fidèle ;**

## Article 3 :

Sont nommés Membres du Secrétariat Exécutif Provincial, les personnalités reprises ci-après :

- 1) Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial : **Monsieur CISSA WA NUMBE Gaston ;**
- 2) Secrétaire Exécutif Adjoint en chargé de la Politique et de l'Administration : **Madame BUSIME MIRHANYO Esther ;**
- 3) Secrétaire Exécutif Adjoint en chargé des Finances : **Monsieur MUKANIRWA BALOLAGE Léonard ;**

## Article 4 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté.

## Article 5 :

Le Vice-Gouverneur de Province est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bukavu, le 24/...08 /2021



**Théo NGWABIDJE KASI**